



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2008

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, BEJANNIN Daniel, PETIT Christelle, GAMET-HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, NOVAKOSKI Yvan, DEL CIANCIO Aurélie, PALAZZI Ovidio, PEOTTA Alain.

Excusé : COTTIN Jean-Claude, DUBOIS-SEVENIER Danielle, COGNE Michel, BERSET Patrick,

Secrétaire de séance : Mme Vallet Martine

HORAIRES DES JOURS D'ECOLE

Lors du conseil de classe qui s'est tenue le 1^{er} juillet au sujet du nouveau rythme scolaire qui sera en application à compter de la rentrée de septembre 2008 (le nombre d'heures d'école hebdomadaire diminue et les instituteurs doivent effectuer du soutien scolaire auprès des enfants en difficulté), d'un commun accord entre les enseignants, les parents d'élèves et les élus présents à cette réunion, il a été opté pour un soutien après les cours du matin, de 11 h 20 à 12 h 05. Pour ce faire il est souhaité que les horaires des cours du matin soient 8 h 20 à 11 h 20 et non plus 8 h 30 à 11 h 30. L'après-midi les horaires restent inchangés, à savoir 13 h 30 à 16 h 30.

Le conseil municipal entérine ces nouveaux horaires.

AGENT CONTRACTUEL EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DE MME LOISY

Lors de la réunion du 02 juin, il a été décidé la création d'un poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux de l'école primaire et de la garderie de midi pour un temps hebdomadaire moyen de 26 h. Du fait du changement du rythme scolaire à la rentrée de septembre, 36 semaines d'école par année scolaire au lieu de 39, la garderie sera assurée par du personnel titulaire (Myriam Del Ciano et Mireille Amin) dont le temps de travail annuel se trouvait diminué. La personne recrutée n'aura donc à assurer que le ménage des locaux de l'école primaire.

Le temps de travail hebdomadaire de l'agent contractuel est fixé à 21 h.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Du fait du changement de rythme du temps scolaire (36 semaines au lieu de 39) le temps de travail des agents attachés aux écoles se trouve diminué :

- ATSEM (environ 120 h de moins par an) : pour deux d'entre elles de nouvelles tâches peuvent leur être attribuées (Myriam Del Ciano et Francine Bernard), mais pas pour la troisième (Nicole Del Ciano) qui d'ailleurs ne souhaite pas faire d'autres tâches. Son temps de travail annuel est porté à 32 h 30 au lieu de 35 h précédemment.

- La garderie périscolaire de midi sera assurée par du personnel titulaire dont le temps de travail se trouve diminué par ce changement de rythme scolaire, ce qui entraîne donc une diminution de la durée de travail du poste d'adjoint technique chargé de cette garderie et du ménage de l'école primaire. Le temps de travail hebdomadaire de l'agent chargé de l'entretien des locaux scolaire est porté à 21 heures.

INTERVENANT MUSICAL DANS LES ECOLES

Il n'est pas possible de renouveler le contrat de travail de l'animateur musical, Laurence Bonnin, et celle-ci n'étant pas titulaire de l'examen correspondant à sa fonction elle ne peut pas être embauchée sur un emploi de titulaire. Elle est également salariée de l'école de musique de Nantua auprès de laquelle une mise à disposition de la commune a été demandée. L'école de Nantua est favorable à une mise à disposition de Mlle Bonnin auprès des deux écoles de Martignat et propose une convention. Le tarif horaire en vigueur pour l'année scolaire écoulée était de 32.50 €.

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention.

→ Questions diverses :

- lors de la précédente réunion il avait été décidé de demander à la CCO de faire valoir son droit de préemption pour la vente de la maison appartenant à M. Grospiron, rue des Marronniers. L'estimation des domaines se situe à 188 000 € avec une marge de négociations de 20%, le prix de vente figurant sur la DIA peut être entériné.

La commune demande donc à la CCO de maintenir son droit de préemption mais au prix de la DIA. L'achat se fera tout d'abord par la CCO qui rétrocèdera ensuite le bien à la commune.

- Le conseil nomme Mme Edith Clément déléguée aux affaires sociales.
- Suite à la réunion publique au sujet de la modification de la circulation dans le cadre de l'aménagement des rues du commerce et des peupliers, il est demandé de revoir le sens unique sur la place.
- Suite aux inondations de ce dimanche, une étude d'ensemble sur la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sera faite par SNTP.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autres questions, M. le Maire lève la séance à 19 h 30.

Martignat le 29 juillet 2008

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes
à cette réunion peuvent être
consultées en mairie pendant
les heures de permanence.